



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mars 2017*

**N°57/03/2017 : MODIFICATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA MANDOUNE -
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.

Etaient présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

Absent : 1

Madame, Monsieur Jean Martial DEJEAN

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'ensemble des effluents des réseaux d'assainissement desservant la commune de Montauban transite de la rive droite à la rive gauche du Tarn pour traitement à la station d'épuration du Verdié en 4 points, dont le siphon de la Mandoune.

La Mandoune est un ruisseau (ruisseau de la Garrigue) qui a été canalisé. Les travaux de couverture du ruisseau ont été réalisés en plusieurs étapes à partir de 1956 et ensuite dans les années 60.

La ville a démarré fin des années 90 la mise en séparatif des réseaux de la Mandoune, de l'aqueduc principal dans la ville basse, jusqu'à la rue Edouard Forestié.

Les eaux usées sont acheminées vers la rive gauche du Tarn par un siphon, le siphon de la Mandoune, par l'intermédiaire d'un poste de refoulement. Créé dans les années 1950, ce poste est un point noir hydraulique. Ce poste collecte une grande partie des eaux usées du centre-ville dont une grande partie en unitaire. Collectant de nombreux cailloux et sables, il est composé de 4 bassins de décantation dont 2 comblés et un dégrilleur automatique.

Ce poste présente des contraintes d'exploitation fortes du fait d'une accessibilité limitée pour un camion hydrocureur et de formation d'H₂S important.

Compte tenu des investissements importants qu'il serait nécessaire de réaliser sur cet ouvrage pour sa mise à niveau et des contraintes d'exploitation, suite à une réflexion menée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, la Ville souhaite étudier l'abandon du poste de refoulement de la Mandoune et le prolongement des réseaux jusqu'à la tête du siphon sous le Tarn.

Le coût prévisionnel de ces travaux et études est estimé à **500 000 € HT**.

Considérant que ces prestations peuvent faire l'objet de l'attribution d'une subvention par l'Agence de l'Eau ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau, au taux le plus élevé que possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le : **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

